

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1617 Société :  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
 Nom & Prénom : M. GARS Mohamed  
 Date de naissance : 01.01.1950  
 Adresse : 17. F.6. Appt. 2C. Résidence EL HAFIDA. BERRICHID  
 Tél. : 05.22.32.56.83 Total des frais engagés : 857,20.44 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :  
 Docteur ARAI HOUSSAINI Najib  
 Médecine Générale  
 16, Rue Okba Binou Nafie  
 BERRICHID - Tél. : 33.73.21

Date de consultation : 15 JUIN 2022  
 Nom et prénom du malade : M. GARS Mohamed Age :  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie : maladie de l'œil  
 Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : goutte  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 24/08/2022  
 Signature de l'adhérent(e) : 



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 JUIN 2022	C	1	200 DH	 Docteur ARADI HOUESSAINI Nafie Médecine Générale 16, Rue Okba ibn Nafie BEHRECHID - Tel.: 33.73.21

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
pharmacie <b>Alla</b> Bd Med 9, Cité Al Wahda imm. Locaux 1405 Tél : 05 22 32 48 31	15/06/2022	657,10

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
15/09/2012 Bertrand Centre 2 Le Croissant Rouge	15/09/2012 Bertrand Centre 2 Le Croissant Rouge			1 IM		100

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **[Création, remont, adjonction]**

Fonctionnel, thérapeutique, nécessaire à la profession

The diagram shows a dental arch with 28 numbered teeth. The teeth are arranged in four quadrants: upper right (1-12), upper left (13-24), lower left (25-36), and lower right (37-48). Directional markers are present: 'D' on the left, 'G' on the right, 'H' at the top, and 'B' at the bottom. The teeth are represented by circles with numbers, and the arch is shown with a horizontal and vertical axis.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Araqi Houssaini Najib

MEDECINE GENERALE

Echographie Générale

Ex. Médecin Chef des Forces

Royales Airs de Casablanca

Expert assermenté auprès des Tribunaux

16, Rue Okba Bnou Nafie - Berrechid

Tél. : 05 22 33 73 21

GSM : 06 62 07 65 56

15 JUIN 2022

الدكتور عراقي حسيني نجيب

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب رئيسي سابق بالقوات

الجوية الملكية بالدار البيضاء

خبير محلف لدى المحاكم

16، زنقة عقبة بن نافع - برشيد

الهاتف: 05 22 33 73 21

الهاتف: 06 62 07 65 56

56,60 M'GARIS Relevé

① Dijonotane 1500

Distribué par MS Maroc  
AMM 74/19 DMP/1/NRQ  
P.P.V: 56.60 DH

245,00

② - AQuinec 400

LOT 210294 5  
EXP 02 2024  
PPV 245.00 DH

40,00

③ - Teguila 1000

LOT 210765  
PER 06-2023  
PPV 70,00 DH

87,30

④ Dernofix crème

15 87,30  
107  
124  
PPV 370,00 DH

168,20

⑤ Aug Kew 1g 1816

PPV: 168,20 DH  
LOT: 647360  
PER: 12/22

30,00

⑥ Nodolfen 400

LOT: 210808  
CP PELL B30  
P.P.V: 300DH00

au mal

Docteur ARAQI HOUSSAINI Najib  
Médecine Générale  
16, Rue Okba Bnou Nafie  
BERRECHID - Tél.: 33.73.21

6 118000 061878

Pharmacie Alla

Bd Med V, Cité Al Wahda imm.

Locaux N°4 et 5, Berrechid

Tél : 05 22 32 48 38

= 657,10